

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010  
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Gardiennage de divers sites de la communauté Urbaine de  
Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte et finalité :

Selon les circonstances (cérémonies et manifestations ponctuelles, travaux sur des bâtiments), les services de la communauté urbaine doivent pouvoir faire appel dans les meilleurs délais à des prestations de gardiennage et missionner des agents de sécurité afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Les obligations du plan « VIGIPIRATE » mises en place à l'hôtel communautaire font également partie des prestations prévues dans le présent appel d'offres.

Le marché actuel arrive à échéance en novembre 2010, aussi, il convient de lancer un nouvel appel d'offres.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus (dossier consultable par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés, en application des articles L2121-12 et 13 du CGCT).

De par l'impossibilité de prévoir la quantité et la fréquence des interventions, l'opération implique le recours à un marché à bons de commande édicté par l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché sera conclu à prix unitaires et pour une durée de un an reconductible trois fois soit une durée maximale de quatre ans.

Le marché conclu sera d'un montant maximum de 2 000 000.00 € HT reconductions comprises.

Ces prestations seront imputées sur les budgets et exercices correspondants aux chapitres et articles concernés par chacune des opérations engagées.

Afin de pouvoir missionner des agents de sécurité pour des prestations de gardiennage sur divers sites communautaires, d'assurer aussi les obligations qui découlent du plan « vigipirate », il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir :

- ▶ Lancer une procédure en appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande dont le montant maximum du marché est de 2 000 000 € HT reconductions comprises.
- ▶ Approuver le projet de dossier de consultation à votre disposition à l'immeuble Guyenne, direction centrale des marchés – 6ème étage.
- ▶ Autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation (publicités nationale et européenne) et à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de communauté,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT,**

Que pour disposer d'un prestataire pour assurer la sécurité des biens et des personnes, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert.

**ARTICLE 2 :**

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

**ARTICLE 5 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2010 à 2014, à savoir :

- . Chapitre: 11, Article: 6282, Fonction: 0204, CRB: AA20, Programme: 2010,
- . Chapitre: 11, Article: 6282, Fonction: 8221, CRB: AA20, Programme: 2010,
- . Chapitre: 11, Article: 6282, Fonction: O205, CRB: AA20, Programme: 2010,
- . Chapitre: 11, Article: 6282, Fonction: 211, CRB: AA20, Programme: 2010,
- . Chapitre: 11, Article: 6282, Fonction: 212, CRB: AA20, Programme: 2010,
- . Chapitre: 11, Article: 6282, Fonction: 0261, CRB: AA20, Programme: 2010,
- . Chapitre: 11, Article: 6282, CRB: O300, Programme: 2010

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2010**

**PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010**

**M. MICHÈLE ISTE**